

# Retraite Plus

Retraite Plus

Retraite Plus

Retraite Plus

Retraite Plus



## Réussir l'entrée en maison de retraite

Guide RETRAITE PLUS édition 2012-2013



Appel gratuit  
depuis un poste fixe

0 805 69 66 31

[www.retraiteplus.fr](http://www.retraiteplus.fr)

  
RETRAITE PLUS

# Retraite Plus

Retraite Plus

Plus de 90 000 FAMILLES  
NOUS FONT CONFIANCE !



## RECHERCHE, CONSEILS, ORIENTATION...

Retraite Plus est à votre disposition pour vous aider à trouver une maison de retraite adaptée à votre pathologie, dans les plus brefs délais.

**Retraite Plus**  
Service gratuit  
d'orientation  
en maison de  
retraite.



Appel gratuit  
depuis un poste fixe

0 805 69 66 31

[www.retraiteplus.fr](http://www.retraiteplus.fr)

La maison de retraite pourquoi ? La maison de retraite comment ?

Deux questions capitales qui trouveront leur réponse dans ce guide.

Face à la difficulté de choix et aux diverses interrogations auxquelles sont confrontées les familles lors de la recherche d'une maison de retraite, Retraite Plus a édité ce guide pratique explicitant de façon claire et concise, tout ce qu'il vous faut savoir sur le monde des maisons de retraite.

Destiné à vous aider à réussir l'entrée en maison de retraite de votre proche, ce guide présente le parcours du futur résident et de sa famille depuis les premières recherches jusqu'à l'entrée effective en maison de retraite.

A travers ce guide et à la lueur de son expérience sur le terrain auprès des familles qu'elle accompagne quotidiennement, Retraite Plus s'attache à répondre à toutes vos interrogations : le bien être de votre aîné, sa future qualité de vie, les ateliers et animations qui stimuleront ses facultés cognitives, les exercices de rééducation, les activités de sociabilisation et la qualité de l'alimentation qu'on lui proposera.

En le consultant, vous saurez tout sur le suivi médical, les structures adaptées aux différentes pathologies et les soins palliatifs qui conviendront le mieux à votre proche. Vous y trouverez également un panorama des différents types d'établissements ainsi que des conseils pratiques destinés à vous faciliter les démarches d'entrée en maison de retraite.

Dans le but de vous aider à financer l'hébergement de votre proche en maison de retraite, Retraite Plus consacre un chapitre de ce guide à vous informer sur les différentes aides financières disponibles ainsi que sur les démarches à effectuer afin de les obtenir. Enfin Retraite plus vous livre ses recommandations afin de trouver rapidement une place en maison de retraite.

Munis de ces précieux conseils, l'entrée de votre proche en maison de retraite ne pourra être qu'une réussite !

*Laurent Arama*

*Directeur général de Retraite Plus*



# Sommaire

P.3

EDITO

P.5

INTRODUCTION

**1.** P.6-9

**POUR LE BIEN ÊTRE DE VOTRE AINÉ**

**2.** P.10-11

**POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE SA PATHOLOGIE**

**3.** P.12-15

**ÊTRE SÛR DE FAIRE LE BON CHOIX**

**4.** P.16-21

**BIEN PRÉPARER L'ENTRÉE EN MAISON DE RETRAITE**

**5.** P.22-37

**AIDES ET SUBVENTIONS**

**6.** P.38-39

**TROUVER RAPIDEMENT UNE PLACE EN MAISON DE RETRAITE**

**7.** P.40-41

**AUGMENTEZ LES CHANCES D'ADMISSION DE VOTRE PROCHE**

**Directeur de la publication:** Laurent Arama

**Rédactrice en chef:** Anaëlle Evy

**Rédaction et documentation :** Yael Di napoli

**Graphisme :** Zelda Leotardi



# Introduction

## *La maison de retraite pourquoi ?*

Quand l'état de santé d'une personne âgée ne lui permet plus le maintien à domicile, la question de la maison de retraite s'impose et avec elle, surgissent de multiples interrogations :

- Comment choisir le bon moment pour intégrer une maison de retraite ?
- Doit-on attendre que la personne âgée soit sérieusement dépendante ou bien au contraire faciliter son intégration en faisant la démarche alors qu'elle est encore à peu près autonome ?
- Doit-on privilégier le lieu géographique ou bien la qualité des infrastructures ?

Retraite plus se propose de répondre à toutes les questions que vous vous posez par l'intermédiaire de ce guide pratique destiné à vous aider à réussir l'entrée en maison de retraite de votre proche.

## *Prévenir plutôt que guérir*

Dès lors que la sécurité d'une personne âgée maintenue à domicile est menacée, l'hésitation n'est plus de mise. **Perte d'autonomie, santé défaillante, chutes à répétition**, sont parmi les facteurs déterminants qui poussent les familles à enclencher le processus de recherche d'un établissement d'hébergement adapté à leurs besoins et à leurs souhaits.

Attendre avant de penser à l'hébergement en maison de retraite expose la personne âgée au risque d'un accident qui l'affaiblirait encore davantage. Au contraire, **le fait qu'elle soit encore autonome lui permettra de mieux s'adapter et donc de mieux s'intégrer.**

En revanche, prendre votre temps pour faire votre recherche donnera plus de chance à votre projet d'aboutir. Les visites et les démarches seront faites sans précipitation et les décisions seront prises après mûre réflexion. Bien sûr, dans le cas d'un accident ou d'une subite dégradation de l'état de santé de la personne âgée, il conviendra d'agir dans l'urgence afin d'assurer sa sécurité médicale.



# Pour le bien être de VOTRE AÎNÉ

Rompre l'isolement, vivre confortablement une retraite sereine sans avoir à assumer les contraintes de la vie quotidienne... Multiples et variées, les raisons qui poussent les familles et les personnes âgées à choisir un établissement d'hébergement adapté à leurs besoins concourent toutes à **assurer une meilleure qualité de vie au concerné.**



## OPTER POUR LE CONFORT

Entrer en maison de retraite c'est opter pour le confort, en profitant de prestations hôtelières, d'un service de ménage et d'une restauration de qualité. Selon les besoins de la personne âgée et son budget, **il est possible de choisir une maison de retraite disposant de prestations additionnelles** comme : salon d'esthétique, coiffeur, pédicure, dentiste, blanchisserie ou même baignoire de balnéothérapie. Selon les *maisons de retraite*, ces prestations seront ou non, incluses dans le forfait. Il sera important de le vérifier.

### ► Les chambres et salles de bain

Lieu de vie principal, la chambre en maison de retraite doit être adéquate aux besoins et aux goûts de la personne âgée. **Elle doit être claire, bien ventilée et surtout bien aménagée, afin d'assurer la sécurité des résidents en perte d'autonomie.** Selon les cas, le lit sera médicalisé ou classique et la salle de bains conçue avec barres d'appui et sol antidérapant. Certaines maisons proposent des chambres équipées d'une sonnette d'alarme.

### ► Les espaces communs

Organisés de façon adéquate, ils sont conçus pour faciliter les déplacements et comprennent des salons où les résidents ont la possibilité de recevoir leurs visiteurs. Certains établissements disposent d'un jardin ou d'un parc pour les promenades.

## **ROMPRE LA SOLITUDE**

**Faire le choix de l'entrée en maison de retraite c'est également faire le choix de rompre avec la solitude et les dangers de l'isolement.** Participer à des activités et à des repas en collectivité permet de favoriser l'échange et de construire une réelle vie sociale. **Partager le quotidien d'autres résidents permet bien souvent de rester plus longtemps connecté à la vie.**

Choisir la maison de retraite c'est également se préserver des accidents domestiques et des malaises pouvant survenir à domicile sans possibilité d'être secouru.

## **CHOISIR L'INDÉPENDANCE**

**Vivre en résidence service ou en maison de retraite permet aux personnes âgées de préserver leur indépendance et leur intimité.** Loin de se sentir un fardeau pour leurs proches, les résidents peuvent à loisir les recevoir pour un dîner au restaurant ou pour des visites ponctuelles. Faire le choix de vivre en établissement permet souvent de resserrer les liens familiaux, devenus libres de toute contrainte.



## **LES ATELIERS ET LES ANIMATIONS**

Diverses activités et ateliers sont proposés au sein de la plupart des établissements : **musicothérapie, jardins thérapeutiques, ateliers mémoires et activités sportives diverses...**un vaste panel qui variera selon les maisons de retraite. Certains établissements disposent également d'un animateur chargé d'organiser différentes sorties culturelles ou touristiques. **Attention : Il sera important de vérifier que les animations soient bien adaptées au handicap de la personne âgée. Destinées à stimuler les fonctions cognitives des pensionnaires, ces activités permettent souvent de prévenir, voire de retarder la survenue de démence ou de sénilité.**

L'importance des animations en maison de retraite ne doit pas être sous estimée. Leur mise en place fait partie intégrante du projet de vie des établissements. En effet, sous couvert d'animations telles que le chant, la peinture ou les visites culturelles, les activités organisées en gérontologie sont un ensemble d'actions et de thérapies adaptées et en rapport avec l'historique de chacun des résidents. Elles ont pour but, la stimulation des facultés cognitives et le développement de la vie, sociale, relationnelle et culturelle.

## LE RAPPROCHEMENT GÉOGRAPHIQUE

Choisir d'être hébergé en *maison de retraite* peut permettre de **se rapprocher de sa famille**. Les visites étant facilitées, la personne âgée profitera plus de ses enfants et de ses petits enfants que si elle était maintenue à domicile.

## LA SÉCURITÉ D'UNE SURVEILLANCE MÉDICALE CONSTANTE:

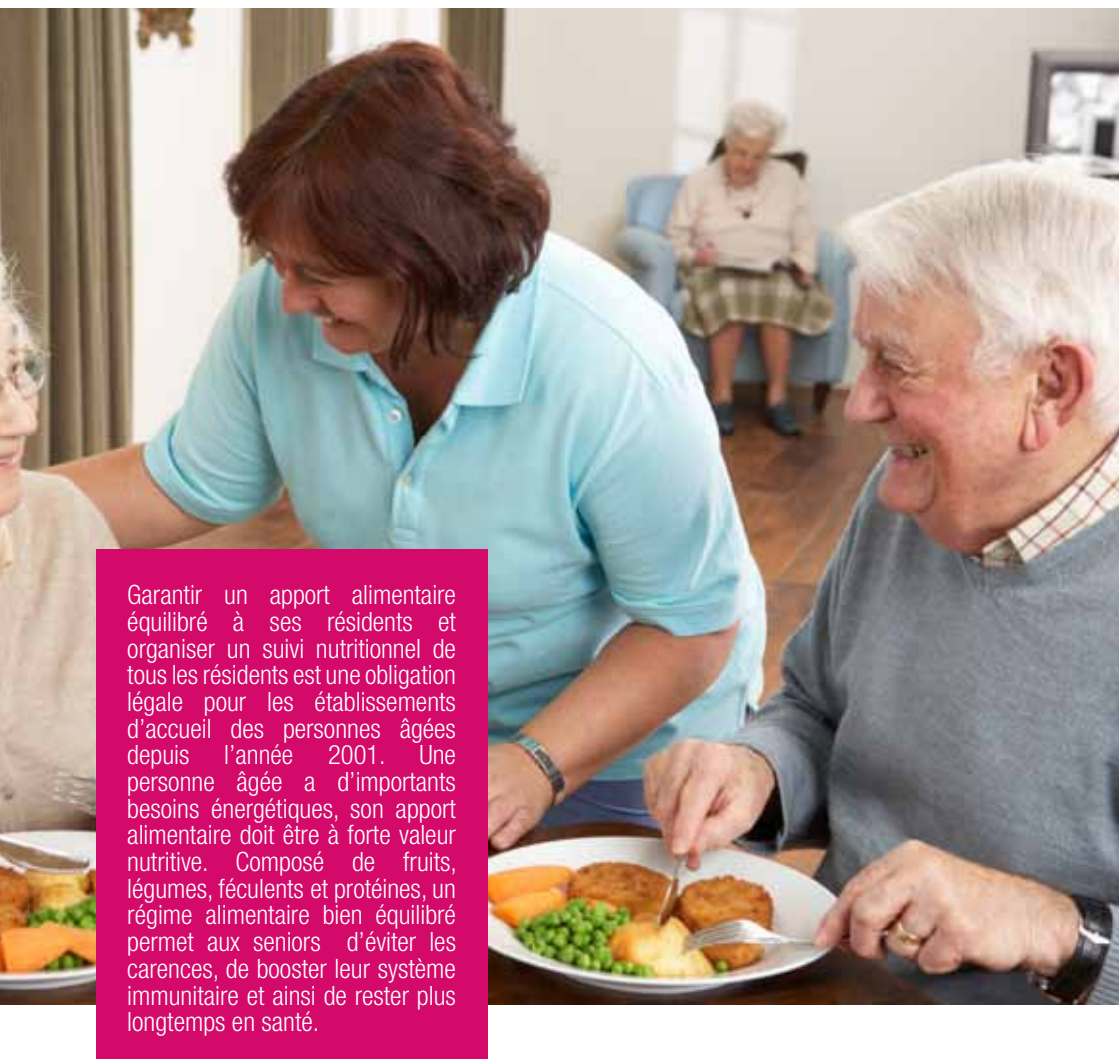
La qualité d'une maison de retraite médicalisée se mesure à son **encadrement médical**. Pour en avoir une idée, renseignez-vous auprès de votre conseiller Retraite Plus, sur son ratio qui doit être, idéalement, d'une aide soignante pour trois résidents. La composition de l'équipe médicale est également déterminante. Selon les établissements, l'équipe médicale se compose d'un médecin coordonnateur, d'une infirmière référente, d'aides soignantes et de spécialistes médico-psychologiques.

## L'ALIMENTATION

En plus de proposer un service de restauration de qualité, les maisons de retraite sont tenues de mettre en place un suivi nutritionnel de leurs résidents. Elles font appel à des professionnels de la diététique afin d'élaborer des repas adaptés en réduisant les risques de carence. Elles se chargent également de **veiller au respect de tous les types de régimes alimentaires des pensionnaires ainsi que de leurs impératifs de santé** : sans sel, sans cholestérol, sans sucre pour les diabétiques... Les plats sont toutefois variés et goûteux afin d'inciter les pensionnaires à s'alimenter convenablement pour éviter la dénutrition.







Garantir un apport alimentaire équilibré à ses résidents et organiser un suivi nutritionnel de tous les résidents est une obligation légale pour les établissements d'accueil des personnes âgées depuis l'année 2001. Une personne âgée a d'importants besoins énergétiques, son apport alimentaire doit être à forte valeur nutritive. Composé de fruits, légumes, féculents et protéines, un régime alimentaire bien équilibré permet aux seniors d'éviter les carences, de booster leur système immunitaire et ainsi de rester plus longtemps en santé.

## **LE PROJET DE VIE**

Chaque établissement se doit d'élaborer **un projet de vie adapté à chacun de ses résidents. Il s'agit d'un programme correspondant à la problématique de chaque pensionnaire** afin d'organiser le suivi de sa pathologie, prévoir des séances de rééducation, stimuler ses facultés cognitives et le cas échéant, lui proposer un soutien psychologique. **Il s'agit à la fois d'un projet de vie et de soins.**

# Pour une meilleure prise en charge de sa PATHOLOGIE



## Le SUIVI MÉDICAL : interaction entre état de santé et qualité de vie

*Bien plus qu'une question de pratique, l'encadrement médical est bien souvent primordial pour les personnes âgées en état de dépendance. **Vivre en maison de retraite, c'est bénéficier d'une présence sécurisante et d'une infrastructure médicalisée 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.** C'est aussi pouvoir compter sur la présence obligatoire du médecin coordonnateur permettant de garantir la qualité et la continuité de la prise en charge. C'est vivre dans un cadre protégé et disposer de personnel pouvant aider aux déplacements, à pied ou en fauteuil roulant.*

## DES STRUCTURES ADAPTÉES À CHAQUE PATHOLOGIE

Selon l'établissement que vous choisirez, vous pourrez bénéficier de structures spécialement adaptées à chaque pathologie. C'est le cas des unités de vie Alzheimer. Elles comprennent un lit médicalisé et un espace de déambulation avec barre d'appui et sol antidérapant. Cette structure sécurisée permet d'éviter la survenue de chutes et de fugues grâce à des couloirs équipés de rampes de soutien, à des caméras de surveillance et à des dispositifs anti-fugue.



### *POUR DES SOINS PALLIATIFS ET DE RÉÉDUCATION DE QUALITÉ*

Opter pour une maison de retraite médicalisée permet l'accès à des soins palliatifs et de rééducation, de qualité. Conventionnée par la DDASS, la maison de retraite médicalisée offre une équipe médicale très complète avec un médecin coordonnateur, plusieurs infirmiers spécialisés dans les soins au grand-âge, des aides-soignants, des auxiliaires de vie pour l'aide au quotidien mais aussi des kinésithérapeutes et des orthophonistes pour pouvoir donner accès à toutes les types de rééducation.

# Être sûr de faire le BON CHOIX



## Ce qu'il faut savoir sur les DIFFÉRENTS TYPES DE MAISON DE RETRAITE

*En France, il existe plus de 10 000 établissements d'hébergement pour personnes âgées. Pour connaître les différentes catégories de maisons de retraite et surtout savoir laquelle correspondra le mieux à vos attentes, «Retraite Plus» vous propose d'en faire un tour d'horizon.*

### LA MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE

Une maison de retraite est dite publique lorsqu'elle dépend du secteur public c'est-à-dire lorsqu'elle est sous l'autorité du Centre d'action sociale, de l'assistance publique ou d'un centre hospitalier. C'est le cas de 60% des établissements. Son tarif dépend du conseil général du département et elle est habilitée à l'aide sociale. Elle peut accueillir des personnes âgées dépendantes aussi bien que des pensionnaires valides.

### LA MAISON DE RETRAITE PRIVÉE

Une maison de retraite est dite privée lorsqu'elle appartient à une caisse de retraite, une mutuelle, un groupe hôtelier, une fondation ou une association de type 1901. Son tarif est relativement élevé et elle n'est que très rarement habilitée à l'aide sociale. Elle peut accueillir des pensionnaires valides ou semi-valides.

**Retraite Plus : Garantir le meilleur choix possible!** Avec plus de 10 000 établissements spécialisés en France, il est difficile de prendre la bonne décision ! Faire confiance à Retraite Plus, c'est bénéficier du meilleur choix possible. Nous tenir en permanence informés de la qualité et du sérieux de l'encadrement de chacun des établissements que nous sélectionnons, effectuer des contrôles rigoureux sur le terrain et travailler au jour le jour avec de nombreuses assistantes sociales, nous permet d'être informés en temps réel des disponibilités des maisons de retraite que nous recommandons.



## *LA MARPA*

**Il s'agit d'une petite structure située en milieu rural.** Elle peut accueillir une vingtaine de pensionnaires en long séjour ainsi que des personnes âgées désirant passer un court séjour de repos à la campagne. Créées à l'initiative des mutuelles sociales agricoles, il en existe 130 en France.

## *LA MAISON DE RETRAITE MÉDICALISÉE:*

**Une maison de retraite est dite médicalisée quand elle est conventionnée par la DDASS et comprend un médecin coordonnateur et une équipe médicale complète avec infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie, orthophonistes et kinésithérapeutes.** Il existe 6439 établissements de ce type en France avec, en moyenne 60 lits par établissement. Ce type d'établissement est indiqué pour les personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie progressive et nécessitant un environnement adapté à leur handicap ainsi qu'une surveillance médicale 24 heures sur 24. Elle peut accueillir des malades Alzheimer à condition qu'ils ne représentent aucun danger ni pour les autres ni pour eux-mêmes.

## L'EHPAD OU ÉTABLISSEMENT POUR PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES

On appelle EHPAD, un établissement porteur d'une convention tripartite avec l'Assurance Maladie et le Conseil Général du département. Ce type d'établissement est fortement médicalisé et peut accueillir des résidents très dépendants de GIR 1 et 2. En EHPAD, l'équipe médicale se compose de 57 équivalents temps-plein pour 100 personnes. Ses tarifs sont calculés en fonction du niveau de dépendance de chaque résident.

### ► L'EHPAD spécialisé Alzheimer

Un EHPAD spécialisé Alzheimer est habilité à accueillir les résidents les plus désorientés et comprend une équipe médicale formée à l'approche thérapeutique de ce type de patient. Il propose des soins et des animations spécialement adaptés au suivi des malades d'Alzheimer ainsi que des dispositifs contre les chutes et les fugues. Les espaces y sont confinés pour assurer la sécurité des patients.

### ► L'accueil de jour

Dans le cas de malades d'Alzheimer, il existe également des établissements qui proposent un accueil de jour. Le patient peut venir y passer la journée et rentrer chez lui le soir. Différents ateliers et exercices de motricité adaptés lui seront proposés.

### ► Les Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades (MAIA)

Il s'agit d'un nouveau type d'établissement mis en place dans le cadre du Plan Alzheimer. Il se veut un lieu d'orientation pour une prise en charge personnalisée du malade d'Alzheimer ainsi qu'un lieu de soutien et de formation pour l'aidant.

## L'UNITÉ DE VIE TYPE CANTOU

Il s'agit d'une petite unité de vie autonome ou bien située au sein de l'EHPAD. Elle accueille une vingtaine de patients souffrant de troubles du comportement ainsi que des malades d'Alzheimer. N'acceptant qu'un nombre restreint de patients, cette structure est à vocation familiale.

## L'USLD OU UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE

Cette unité se trouve au sein des hôpitaux et accueille les patients qui doivent bénéficier d'un encadrement médical permanent et de très lourds soins médicaux. Il en existe à ce jour, 1093 en France.

## LE FOYER LOGEMENT

Le foyer logement se compose de studios et d'appartements indépendants. Il propose également plusieurs services collectifs comme un service d'entretien, un restaurant, une blanchisserie, une salle de sport ou des animations. Cette formule intermédiaire convient aux personnes âgées non dépendantes. Il en existe 2974 en France.



## LA RÉSIDENCE SERVICE

Il s'agit d'une résidence adaptée aux retraités valides ou semi-valides. Non médicalisée, elle offre des logements privés en résidence ainsi que de nombreuses prestations annexes. Elle permet à ses résidents d'allier sécurité et vie sociale. Selon les résidences, ceux-ci pourront profiter d'un restaurant, de spectacles, d'animations organisées, d'une bibliothèque, d'une blanchisserie et de sorties en commun.

## Bien préparer

# l'entrée en MAISON DE RETRAITE



### *L'ASPECT PSYCHOLOGIQUE DE L'ENTRÉE EN MAISON DE RETRAITE*

#### ► Comment gérer son appréhension?

Dans le souci de faciliter l'intégration d'une personne âgée en maison de retraite, **il convient de comprendre son appréhension afin d'être en mesure de la rassurer.** Plus que toute autre peur, celle de la perte supposée de sa liberté est la plus grande. Viennent ensuite celle de perdre ses repères familiers puis celle d'être loin de ses proches. Lui prouver que sa liberté et son indépendance ne seront pas aliénées, mais bien au contraire préservées permettra de lui faire envisager l'entrée en établissement de manière plus sereine.



## DÉTERMINER LES BESOINS DE LA PERSONNE ÂGÉE

### ► Évaluer son autonomie

Pour évaluer au mieux la prise en charge adéquate au futur résident, le premier facteur à prendre en compte est son degré de dépendance. Il vous permettra de cibler précisément le type de maison de retraite à envisager. S'il est complètement indépendant, il pourra envisager d'intégrer un foyer logement ou une résidence service. S'il n'est que légèrement dépendant, la maison de retraite classique, pourra lui convenir. S'il est très dépendant, il faudra alors opter pour une maison de retraite médicalisée ou EHPAD.

### ► Évaluer son état de santé

Pour affiner votre recherche, il est primordial d'évaluer l'état de santé du futur pensionnaire. C'est en fonction de ses impératifs médicaux que vous pourrez rechercher une maison de retraite médicalisée ou non et spécialisée dans l'accueil de sa pathologie. Arthrose, difficulté à se mouvoir, maladie de Parkinson, troubles de la vue, démence ou handicap mineur, ces indications vous guideront dans le choix de l'établissement le plus adapté. Votre médecin traitant pourra également vous apporter une aide précieuse quant à cette évaluation.

Votre proche souffre de Parkinson ? Soyez très vigilants dans votre sélection d'établissements car la qualité de la prise en charge influe sur l'évolution de cette maladie. Dans ce cas de figure, la maison de retraite spécialisée s'impose. Votre conseiller Retraite Plus peut vous aider à trouver un établissement adapté à l'accueillir avec du personnel formé à avoir la bonne approche face aux particularités de cette pathologie. Médecins et kinésithérapeutes expérimentés, chambres et lieux de vie adaptés, faciles d'accès et bien sécurisés afin d'éviter les chutes : tout est prévu, même des animations telles que chant, gymnastique douce et relaxation connues pour améliorer considérablement la qualité de vie des Parkinsoniens.

### ► Être attentif à ses souhaits

Aller visiter la maison avec votre proche et envisager ensemble, d'emporter quelques meubles et souvenirs, permettra de l'aider à se familiariser avec les lieux et à ne pas trop perdre ses repères. Choisir une maison de retraite à la population de même niveau de dépendance que le futur résident est également primordial pour faciliter son intégration. **Ecouter votre aîné pour savoir s'il désire une maison avec des espaces verts, qui accepte son chat ou alors s'il ne peut être heureux sans piano à sa disposition, c'est donner la priorité à ses souhaits.** Pour ce faire, renseignez-vous auprès des maisons de retraite et faites appel à votre conseiller Retraite Plus, qui se fera un plaisir de répondre à vos questions.



Amener son compagnon à 4 pattes en maison de retraite pour ne pas s'en séparer, c'est possible. Concrètement, près d'un établissement sur deux le permet. Néanmoins, il sera obligatoire de respecter certaines consignes variables selon les établissements conformément à leur règlement intérieur :

- Tatouages, vaccinations, pose de collier antipuces et traitements vermifuges devront avoir été effectués au préalable.
- Par ailleurs, le résident ou un tiers responsable devra être en mesure de laver l'animal et de le sortir quotidiennement.

Souvent, des aménagements sont possibles avec le concours du personnel. Néanmoins l'avis du directeur d'établissement prévaudra. Il peut refuser d'accueillir le chien d'un résident en cas de nuisances pour les autres pensionnaires.

## **PREMIÈRES VISITES D'ÉTABLISSEMENT : QUE FAUT-IL VÉRIFIER ?**

Lorsque vous visiterez des maisons de retraite, il vous faudra prendre soin de ne rien laisser au hasard. Il vous faudra vérifier la qualité de l'encadrement médical, les locaux et leur entretien, la restauration et bien sûr les différentes activités annexes proposées. Pour vous guider dans cette démarche, voici l'essentiel à retenir :

► **Que dois-je vérifier :**

# L'essentiel

1

## **La qualité de l'encadrement médical**

- Présence constante ou partielle d'un médecin coordonnateur
- Personnel constitué de personnes formées aux soins du grand-âge et aux particularités thérapeutiques du patient désorienté, le cas échéant.
- Ratio aide-soignant par résident supérieur ou égal à un sur trois
- Surveillance 24 heures sur 24 ou selon des plages horaires
- Liaison avec les hôpitaux ou cliniques de la région
- Existence d'un véritable projet de vie
- Existence d'une unité de vie Alzheimer le cas échéant
- Possibilité de séances de rééducation : kinésithérapie, orthophonie ou ergothérapie
- Existence d'une unité de soins palliatifs le cas échéant
- Présence d'auxiliaires de vie en charge des gestes de la vie quotidienne (toilette, alimentation, déplacements...).

2

## **Les locaux et leur entretien**

- Existence d'un agrément par la DDASS ou d'une convention tripartite
- Propreté des locaux
- Existence de dispositifs de sécurité, de sonnettes d'alarme et de systèmes anti-fugues le cas échéant.
- Confort de l'établissement (chambres et parties communes)
- Existence d'espaces extérieurs accessibles : terrasse, jardin ou parc

3

## **La restauration**

- Repas de qualité, variés et équilibrés
- Cuisine sur place ou livraisons des repas
- Menus à la carte ou menu commun
- Encadrement des moments de repas
- Possibilité d'inviter des visiteurs à se joindre aux repas



# 4

## Les activités annexes

- Existence d'ateliers thérapeutiques : ateliers mémoire, chant, peinture
- Existence d'animations adaptées à tous les handicaps
- Sorties organisées
- Spectacles organisés
- Présence d'un animateur
- Activités de loisirs
- Possibilité de séances de gymnastique douce
- Possibilité de services : salon de coiffure, pédicure, dentiste...

La réponse à ces différentes questions vous donnera une idée assez précise de la qualité de l'établissement visité. Ensuite, selon les attentes de la personne âgée et ses besoins spécifiques, vous choisirez la maison de retraite la plus adéquate.





### ***LA VISITE DE PRÉ-ADMISSION QU'EST-CE QUE C'EST ?***

Lorsque vous aurez pris votre décision et choisi l'établissement répondant au mieux à vos attentes, la prochaine étape sera la rencontre avec l'équipe médicale et en particulier avec le médecin coordonnateur et le directeur de l'établissement. **Il s'agit de la visite de pré-admission.**

**Lors de cette visite, le futur pensionnaire, accompagné de la personne de son choix pourra vérifier de visu que la maison correspond bien à ses espérances. L'entrevue a également pour but d'élaborer le projet de vie et de soins de la personne âgée avec le médecin coordonnateur.**

Cette première prise de contact est capitale, elle concourra à faciliter l'intégration de votre proche.

### ***ENTRER EN MAISON DE RETRAITE : QUELLE PROCÉDURE ?***

**Différentes formalités administratives devront être réglées le jour de la visite de pré admission. En premier lieu, le dossier d'admission sera rempli :** en partie par le médecin coordonnateur et en partie par le demandeur. Le médecin coordonnateur fera ensuite un bilan gérontologique du demandeur en se basant sur son évaluation AGGIR ainsi que sur les indications de son médecin traitant.

Selon l'article L1111-4 du code de santé publique, le directeur de l'établissement devra s'assurer d'avoir «le consentement libre et éclairé du patient» quant à son hébergement au sein de l'établissement. Dans le cas où la personne âgée n'est pas en état de le donner, il lui faudra recevoir le consentement du représentant légal.

Ce n'est qu'ensuite, et en fonction des indications médicales et des disponibilités de l'établissement, que la commission d'admission de l'établissement donnera sa décision quant à l'admission éventuelle du demandeur.

# Aides et SUBVENTIONS

Les tarifs des maisons de retraite varient selon les régions et selon les établissements. Ils peuvent aller de 1400 euros par mois en Province à plus de 3000 euros par mois en Ile de France. **Lorsque les ressources d'une personne âgée et de sa famille ne sont pas suffisantes pour couvrir les frais d'un hébergement en maison de retraite, il existe de nombreuses aides financières destinées à aider les personnes âgées à s'acquitter de ces frais.**

## **Les trois catégories de tarification:**

Variable selon les établissements, le prix d'un séjour en maison de retraite se décompose en trois parties :

- Le tarif hébergement
- Le tarif soins
- Le tarif dépendance



### ► Le tarif hébergement

Ce tarif est généralement le plus coûteux car il prend en compte le logement, l'entretien des locaux, la restauration en pension complète ainsi que les animations. Les frais concernant les services annexes comme le téléphone, la blanchisserie, le coiffeur, ou la télévision ne sont pas pris en compte dans ce tarif et sont à la charge personnelle du pensionnaire. C'est cette partie du tarif d'un séjour en maison de retraite qui peut être réglée par l'aide sociale dans le cas d'une personne âgée à faibles revenus. Il faudra néanmoins pour cela, que l'établissement en question soit bien habilité à recevoir l'aide sociale.

### ► Le tarif soins

Le tarif soins est la partie du tarif qui est la moins problématique. En effet, elle est prise en charge à 100% par l'assurance maladie. Le tarif soin comprend non seulement les « soins techniques », prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des différentes pathologies des pensionnaires mais également les « soins de base », c'est-à-dire ceux relevant de l'entretien et de l'hygiène.



### ► Le tarif dépendance.

Le tarif dépendance est la partie du tarif qui couvre les prestations d'aide, de surveillance et d'accompagnement, indispensables aux personnes âgées dépendantes. A cela s'ajoutent souvent les surcoûts hôteliers, les frais engendrés par les différentes animations ainsi que le matériel lié à la dépendance des personnes âgées. Ce tarif varie en fonction du degré de dépendance de chaque pensionnaire. Ce degré est évalué sur la base de la grille AGGIR. Le règlement de ce tarif peut faire l'objet d'une aide financière : celle de l'APA, l'Allocation Personnelle d'Autonomie.

*Attention, cette aide n'est allouée qu'aux personnes âgées dont le GIR est évalué de 1 à 4 c'est-à-dire les personnes âgées les plus dépendantes.*

## Les différentes aides financières

### L'APA - L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE

**L'Allocation personnalisée d'autonomie ou APA est une allocation versée aux personnes âgées dépendantes quels que soient leurs revenus.** Elle est versée par le département soit directement au demandeur, soit à la maison de retraite où il est pensionnaire.



**A savoir :** L'aide de l'APA est cumulable avec d'autres allocations comme l'aide sociale.

## L'essentiel

1.

### **Pour en bénéficier, il faut :**

- Avoir plus de 60 ans
- Résider en France ou bien y séjourner de façon régulière.
- Etre en perte d'autonomie

2.

### **Elle est destinée :**

- A financer un maintien à domicile (aide à domicile, adaptation du lieu de vie ou prestations techniques diverses).
- A payer les frais d'un hébergement en maison de retraite

3.

### **Les démarches à faire pour en bénéficier**

- Retirer un dossier auprès du Centre Communal d'Action Sociale ou du Conseil Général.
- Retirer un dossier de demande directement auprès de la maison de retraite que vous avez sélectionnée
- Faire faire une évaluation du GIR de la personne âgée par un médecin
- Attendre l'élaboration d'un plan d'aide personnalisé par une équipe médico-sociale
- Attendre la conclusion de la phase dite d'instruction administrative où le Conseil Général étudie la proposition d'APA de la commission avant de donner son approbation.





### ► Comment est évaluée la perte d'autonomie ?

La perte d'autonomie est évaluée selon une grille de dépendance de référence appelée L'AGGIR. Cette grille classe les personnes âgées en 6 catégories : GIR 1, 2, 3, 4, 5, et 6 selon leur degré de dépendance. La catégorie GIR 1 correspondant aux personnes âgées dont le degré de dépendance est le plus important. Cette classification permet de savoir qui peut bénéficier de l'APA. En l'occurrence, les personnes âgées appartenant aux groupes GIR 1, 2, 3 et 4.

### ► Pour quelle durée, l'APA est-elle allouée ?

L'APA est en principe allouée pour une durée illimitée mais cette allocation est soumise à révision tous les 3 ans. Tous les justificatifs de dépenses devront être présentés au conseil général ainsi que tous les changements de situation. Dans le cas où les dépenses ne seront pas justifiées, l'APA pourra être retirée au bénéficiaire.

### ► La grille AGGIR

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) est un outil élaboré à l'échelle nationale, pour évaluer le niveau de dépendance d'une personne âgée. Elle permet de mesurer la capacité des personnes âgées à effectuer les actes quotidiens. L'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et le calcul de son montant dépendent du degré d'autonomie calculé par l'intermédiaire de cette grille.

# Retraite Plus

etraite Plus

Retraite Plus

Retraite Plus

Ecoute | conseil | professionnalisme



Retraite Plus  
une question de confiance

**Retraite Plus** Service gratuit d'orientation en maison de retraite.



Appel gratuit depuis un poste fixe 0 805 69 66 31

[www.retraiteplus.fr](http://www.retraiteplus.fr)





### ► Les différents groupes GIR et le calcul de l'APA

Le montant de l'APA est calculé sur la base d'un tarif national et est fonction du classement du bénéficiaire sur la grille AGGIR comme indique ci-dessous.

- Dans le cas d'une personne âgée hébergée à domicile, le montant de l'APA correspond au montant du plan d'aide moins la participation du bénéficiaire.
- Dans le cas d'un hébergement en maison de retraite, le montant de l'APA correspond au montant du tarif dépendance de l'établissement sélectionné moins la participation du bénéficiaire.



Depuis le 1er avril 2012, les plans d'aide sont plafonnés mais dans les cas d'urgence ou d'accident, l'APA pourra être versée ponctuellement et correspondra à un montant forfaitaire.

-Les personnes âgées sont dites de GIR 1 lorsqu'elles sont très dépendantes tant au niveau physique qu'au niveau psychologique. Il s'agit en général de personnes grabataires dont l'état nécessite qu'elles soient assistées en permanence. Elles obtiendront une allocation égale à **1 288,09 € par mois**

-Les personnes âgées sont dites de GIR 2 lorsqu'elles sont physiquement dépendantes mais tout à fait lucides psychologiquement ou bien physiquement indépendantes mais

psychologiquement déséquilibrées. Elles obtiendront une allocation égale à 1 104,07€ par mois

-Les personnes âgées sont dites de GIR 3 lorsqu'elles sont psychologiquement lucides mais partiellement indépendantes physiquement. Leur état de santé nécessite qu'elles soient assistées plusieurs fois dans la journée. Elles obtiendront une allocation égale à 828,05 € par mois

-Les personnes âgées sont dites de GIR 4 lorsqu'elles doivent être assistées pour leurs déplacements et parfois pour leur toilette et leur habillement. Elles obtiendront une allocation égale à 552,03 € par mois

-Les personnes âgées sont dites de GIR 5 lorsqu'elles doivent être assistées que de façon ponctuelle pour le repas, le ménage ou la toilette. Elles ne bénéficieront pas de l'APA.

-Les personnes âgées sont dites de GIR 6 lorsqu'elles sont autonomes pour les principaux actes de la vie quotidienne. Elles ne bénéficieront pas de l'APA.

### ► Le ticket modérateur

Il s'agit des frais restant à acquitter pour l'hébergement d'une personne âgée en maison de retraite, APA déduite. En effet, l'APA ne prend pas en charge tous les frais liés à l'hébergement et tous les seniors se doivent d'en assumer le coût excepté les personnes âgées dont les ressources n'excèdent pas les 725,23 € par mois depuis le 1er avril 2012.

Dans le cas contraire, la participation de la personne âgée au ticket modérateur dépendra de ses revenus, des revenus de son éventuel conjoint ainsi que de leurs biens éventuels.

### A savoir : Plusieurs situations justifient le refus de l'attribution de l'APA :

- le bénéficiaire ne remplit plus les critères de son attribution
- le bénéficiaire néglige de payer sa participation au ticket modérateur
- le bénéficiaire n'accepte pas de prendre en compte les conseils du plan d'aide,
- l'équipe médico-sociale rend un rapport négatif
- le prestataire d'aide à domicile cause un quelconque préjudice au bénéficiaire.

Le cas échéant, la décision de l'attribution de l'APA pourra être révisée voire annulée. En cas de contestation de ce refus, il vous faudra vous adresser à votre mairie ou bien à une commission spéciale dirigée par le président du Conseil Général.

## A Retenir

Le ticket modérateur correspond au montant des dépenses de santé qu'il vous restera à régler après le remboursement de l'Assurance Maladie. Son taux est variable. Il dépend des actes médicaux réalisés, des médicaments prescrits et bien évidemment de votre situation.

Attention, il dépend également du respect ou du non respect du « parcours de soins coordonnés ».

Selon les cas, La complémentaire santé à laquelle vous avez choisi de souscrire prendra en charge la totalité ou bien une certaine part du montant de ce ticket modérateur.

## Les aides au logement

*Dans le cas d'un hébergement en maison de retraite, il existe deux aides financières destinées à aider les personnes âgées à faible revenu, à s'acquitter des frais de leur séjour : **L'Aide Personnalisée au Logement (APL) et l'Allocation Logement.***

### ► Quel est le montant de ces aides au logement ?

Le montant de ces aides au logement est calculé en fonction des critères suivants :

- Le type de logement où désire séjourner la personne âgée
- Les ressources du demandeur





## *L'APL, L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT*

# L'essentiel

## **1. Quel est le montant de ces aides au logement ?**

Il s'agit d'une allocation qui peut être versée à une personne âgée hébergée dans une maison de retraite conventionnée agréé par l'état, sous réserve de certaines conditions.

## **2. Comment faire pour en bénéficier ?**

Remplir un dossier de demande auprès de la Caisse d'Allocations Familiales la plus proche de votre domicile. Pour plus de renseignements : visitez leur site internet: [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

# L'essentiel

## 1. Qu'est-ce que c'est?

Il s'agit d'une subvention destinée aux personnes âgées hébergées dans une maison de retraite non conventionnée. Cette allocation dépend également des revenus du demandeur.

Elle peut être versée directement au bénéficiaire ou bien à l'établissement où il séjourne le cas échéant. Au bénéficiaire, dans ce cas, de régler le complément des frais.

## 2. Comment faire pour en bénéficier ?

Remplir un dossier de demande auprès de la Caisse d'Allocations Familiales la plus proche de votre domicile. Pour plus de renseignements : visitez leur site internet: [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## 3. Quelle est sa durée d'attribution ?

L'APL est accordée pour une période d'un an au bout de laquelle elle sera soumise à révision

Si le demandeur remplit toujours la totalité des conditions requises pour son attribution, elle sera reconduite. Dans le cas contraire, elle lui sera retirée.

**A savoir :** Dans le cas où le demandeur ne remplit pas les conditions indispensables à l'obtention de l'APL, il peut prétendre à l'ALS: l'allocation au logement social.





# L'essentiel

## 1. Qu'est-ce que c'est?

Cette subvention, peut être attribuée aux personnes âgées ne bénéficiant pas de ressources suffisantes pour assurer le règlement des frais liés à leur hébergement en maison de retraite. Le bénéficiaire sera tenu de verser 90 % de ses revenus au département qui réglera directement les frais d'hébergement à l'établissement où il désire séjourner. Une somme minimale sera réservée à ses dépenses personnelles.

Le bénéficiaire pourra choisir sa maison de retraite sous réserve qu'elle soit habilitée à percevoir l'aide sociale. Dans le cas où le bénéficiaire est déjà hébergé depuis plus de cinq ans dans un établissement non agréé, il pourra solliciter cette aide pour pouvoir y rester.

## 2. Qui peut en bénéficier ?

-Les personnes âgées de plus de 65 ans, (60 ans dans certains cas précis), qui résident en France et qui peuvent justifier ne pas avoir les ressources nécessaires pour payer les frais de leur séjour en maison de retraite et ce, malgré la participation de leurs éventuels obligés alimentaires.

-Les personnes âgées justifiant de revenus inférieurs à un certain seuil.

## 3. Quelles sont les démarches à entreprendre pour en bénéficier?

-Retirer un dossier auprès du Centre Communal d'Action Sociale le plus proche de votre domicile ou auprès de votre mairie.

-Ne pas oublier d'y adjoindre toutes les pièces attestant de l'identité dudit demandeur : copies de la carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domiciliation.

-Ce dossier étant destiné à prouver l'insuffisance des ressources du demandeur, il faudra y joindre tous les documents la justifiant : avis d'imposition, relevés bancaires, hypothèques, ...

-Si le demandeur a des parents pouvant être considérés comme étant des obligés alimentaires, il devra impérativement fournir tous les justificatifs prouvant qu'ils n'ont pas la possibilité de remplir leur tache : revenus insuffisants ou charges financières trop lourdes.

## 4. Quel est le montant de l'aide sociale à l'hébergement ?

C'est à la suite d'une **enquête administrative**, que la commission d'admission à l'aide sociale prendra la décision d'attribuer cette subvention et déterminera son montant.

**Le montant de l'aide sociale à l'hébergement sera variable. Il dépendra de plusieurs critères :**

- La participation du bénéficiaire
- L'existence d'obligés alimentaire et leur participation
- Le tarif de l'établissement sélectionné.

## 5. L'aide sociale doit-elle être remboursée?

**En général, l'aide sociale est allouée pour cinq ans au terme desquels, elle sera soumise à révision.**

Elle devra être remboursée dans deux cas seulement :

- Avant le décès du bénéficiaire, s'il reçoit un héritage, ou une donation, ou bien s'il bénéficie de la vente d'un bien.
- Après le décès : si l'ayant droit laisse des biens, l'aide sociale demandera à se faire rembourser sur la succession.



# L'essentiel

## 1. Qu'est-ce que c'est?

L'ASPA est une subvention allouée aux personnes âgées justifiant de très faibles revenus.

Sont pris en compte les revenus des trois derniers mois précédant la demande. Il s'agit du cumul des pensions de retraite et d'invalidité. A cela s'ajoutent, le cas échéant, les revenus provenant de biens immobiliers ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

**A savoir :** Les subventions reçues au titre de l'obligation alimentaire, les pensions allouées pour distinctions honorifiques et l'ALS (l'allocation au logement social) ne sont pas considérées dans le calcul des revenus.

## 2. Qui peut en bénéficier ?

Toute personne âgée de 65 ans (ou moins pour les personnes ayant droit à la retraite anticipée et les personnes âgées justifiant d'une inaptitude au travail) résidant en France de façon régulière et qui perçoit de très faibles revenus.

A savoir : pour pouvoir bénéficier de l'ASPA, un étranger doit être reconnu comme réfugié apatride, posséder un titre de séjour depuis plus de 10 ans ou être ressortissant européen ou Suisse.

## 3. Quel est le montant de l'ASPA ?

Cette allocation est revalorisée chaque année et variera selon vos revenus. En effet, les ressources du bénéficiaire, ASPA incluse, ne devront pas dépasser la somme de 777,16 euros par mois pour une personne seule et 1 206,59 euros par mois pour un couple. Le montant de l'ASPA sera donc égal à la différence entre la somme totale des ressources du demandeur et ce minimum garanti.

Pour les personnes seules n'ayant aucune ressource: le montant de l'ASPA sera de 777,17 € par mois. Entre les deux, le montant de l'aide allouée sera calculé en fonction des ressources perçues par le demandeur ou le couple.

## 4. Quelles sont les démarches à faire pour en bénéficier ?

Se rendre auprès de votre mairie ou de votre caisse de retraite pour faire une demande d'ASPA via le formulaire cerfa n°13710\*01. Une fois votre demande validée, l'ASPA vous sera versée le 1er jour du mois suivant la réception de votre demande.



## LES AVANTAGES FISCAUX

Plusieurs avantages fiscaux peuvent être obtenus dans le cadre de frais engagés pour ce qui touche à la dépendance des personnes âgées. En être bien informé vous permettra d'établir votre budget plus précisément. Voici un petit tour d'horizon de ces différentes mesures fiscales:

### ► Réductions d'impôts :

**Dans le cas d'un hébergement en maison de retraite :** La loi de finance de 2006 du Code général des impôts vous permet d'obtenir des réductions d'impôts. Cette **réduction d'un montant correspondant à 25% des frais engagés pour gérer la dépendance** d'une personne âgée vous sera accordée si ces frais sont inférieurs à 10 000 Euros par an. La partie du tarif de l'hébergement en maison de retraite qui correspond à ce qu'on appelle le tarif dépendance peut être sujet à cette déduction fiscale. Pour en bénéficier, il vous faudra inscrire le montant de ce tarif sur votre déclaration de revenus.

**Dans le cas d'un maintien à domicile :** Il vous sera également possible d'obtenir une **réduction d'impôts égale à 50% des frais engagés (aides déduites) pour s'assurer les services d'une aide à domicile**. Là aussi, les dépenses doivent être inférieures à un plafond annuel.

### ► Allègement des charges sociales :

Une personne âgée de plus de 60 ans qui bénéficie de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ou qui présente le besoin d'être assistée par une tierce-personne pour les actes quotidiens, peut demander à obtenir un allègement de ses charges sociales. **Les frais engagés pour**

payer un service d'aide à domicile permettent de prétendre à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale (dans la limite d'une rémunération maximum de 682,50 euros mensuels). Là aussi, il vous faudra inscrire le coût total des frais liés à la dépendance sur votre déclaration de revenus.

#### ► Réduction de la taxe d'habitation :

Si elle est propriétaire d'un bien immobilier, une personne âgée résidant en maison de retraite peut prétendre à une réduction de la taxe d'habitation de son bien.

Si elle réside dans une maison de retraite où les repas sont pris en collectivité et où les employés ont la possibilité de se déplacer sans contrainte dans les chambres, une personne âgée peut être exonérée de la taxe d'habitation.

#### ► Déduction fiscale de l'Obligation alimentaire

Si vous payez une participation aux frais d'hébergement d'un proche en maison de retraite au titre de l'obligation alimentaire, vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale. Vous devrez pour cela préciser le montant de l'obligation alimentaire à votre charge, dans votre déclaration annuelle.

Si vous accueillez un parent à domicile qui bénéficie d'un revenu imposable inférieur à un seuil minimal, vous pourrez déduire de vos impôts la somme de 3359 euros.



# Comment trouver rapidement une place en MAISON DE RETRAITE

*Trouver rapidement une place en maison de retraite relève souvent de l'exploit. La plupart d'entre elles affichant souvent complet ou bien possédant d'interminables listes d'attente.*

## ► Retraite Plus : une question de confiance

En constituant votre dossier avec un conseiller Retraite Plus, vous obtiendrez une place à la date requise. Il vous guidera dans les démarches à effectuer pour être admis dans l'établissement de votre choix : recherche, disponibilités, critères d'admission, documents administratifs...vous serez guidés pas à pas. Votre conseiller sera l'intermédiaire entre vous, votre proche et la direction de l'établissement et sera à même de vous donner toutes les indications nécessaires à l'accélération de la procédure d'admission. Pour aboutir, votre projet doit bénéficier de toutes les chances. Retraite Plus travaille au quotidien à vous les fournir.

## ► Partout en France

Avec plus de 1500 établissements sélectionnés sur toute la France. Retraite Plus vous fait bénéficier d'un gigantesque travail d'investigation en amont ainsi que d'une grande transparence. Informés en temps réel des disponibilités des maisons de retraite, des types de chambres disponibles (simples, doubles ou jumelées), de leurs dimensions, de leur équipement et de leur localisation, nous vous aiderons à trouver une place disponible pour votre proche quelle que soit la durée de son séjour ou son degré de dépendance et ce, partout en France.

## ► Retraite plus : Une approche qualité *Vous êtes en confiance*

Proche des plus grands groupes français, Retraite Plus effectue des visites approfondies des établissements avant de les inscrire dans sa base de données. Ainsi, les maisons de retraite que nous recommandons répondent





à des critères qualité stricts et précis. Nous interrogeons le personnel, la direction et les familles des pensionnaires afin de faire une sélection basée sur la qualité des prestations. Une maison de retraite qui ne répondrait plus à nos critères de qualité serait automatiquement éliminée de la liste des établissements que nous préconisons.

► **Un seul interlocuteur**

Votre conseiller Retraite Plus sera votre seul interlocuteur. En charge de votre dossier, il sera joignable sur sa ligne directe et suivra toutes les démarches que vous entreprendrez. A votre disposition pour toute question éventuelle, il connaîtra parfaitement votre dossier et répondra à vos interrogations en toute connaissance de cause. Il vous guidera pour les différentes étapes de votre projet depuis la sélection de l'établissement jusqu'à l'élaboration de votre dossier d'admission. C'est lui qui vous organisera les visites d'établissements en fonction de vos disponibilités.

► **Vous n'aurez rien à payer**

Retraite Plus est un organisme gratuit d'aide aux familles des personnes âgées. Par conséquent, aucune participation financière ne vous sera réclamée. Notre numéro est un numéro vert national gratuit. Vous pourrez nous y joindre 7 jours sur 7, de 8h à 20h .

# Augmentez les chances D'ADMISSION DE VOTRE PROCHE



## ► Un dossier bien préparé peut faire toute la différence

Votre conseiller Retraite Plus connaît tous les détails des procédures d'admission des établissements qu'il vous préconisera. Il vous indiquera la marche à suivre pour augmenter vos chances d'admission dans chacun des établissements : les pièces à fournir, le dossier médical et les aides financières dont vous pourrez bénéficier. Au besoin, il intercédera en votre faveur auprès de la direction de la maison de retraite que vous aurez choisie.

## ► Retraite Plus : Pour cibler vos besoins

Votre conseiller Retraite Plus a été formé à gérer l'information confiée par les familles et à cibler immédiatement leurs besoins. Grâce à sa grande capacité d'écoute, il sera à même de saisir vos interrogations et de répondre à vos attentes. Il vous accordera tout le temps nécessaire au bon suivi de votre dossier et vous pourrez le rappeler à chaque nouvel élément ajouté au dossier.



### ► Les pièces à fournir

- Un justificatif d'identité du futur résident
- Un justificatif de l'état civil du futur pensionnaire : photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile du futur résident
- Deux à quatre photos d'identité récentes
- Un justificatif des ressources financières du futur pensionnaire (retraite principale et complémentaire ou le cas échéant accord de l'aide sociale.)
- Un avis d'imposition
- Un dossier médical complet rempli par un médecin traitant et attestant du degré d'autonomie ou de dépendance du patient
- Une attestation de l'assurance responsabilité civile de la personne âgée
- Un formulaire de demande d'inscription dûment rempli
- Un dossier administratif dûment rempli

### ► Documents complémentaires

- La carte d'ancien combattant
- Une dérogation d'âge pour les pensionnaires de moins de 60 ans
- Un justificatif de revenus des obligés alimentaires pour certains établissements.
- Une ordonnance du juge des tutelles, si le futur résident est placé sous protection juridique

### ► Le contrat de séjour

La signature du contrat de séjour avec le directeur de l'établissement est une des formalités les plus importantes de l'admission en maison de retraite. En effet, c'est à l'intérieur de ce document que sont stipulées toutes les conditions de ce séjour : sa durée, les modalités de paiement, la liste des prestations offertes (restauration, ménage, blanchisserie...) et leur tarif.

Ces différents renseignements vous permettront d'anticiper les démarches administratives et ainsi de vous procurer les divers documents assez longtemps à l'avance.



# Retraite Plus

Faites confiance à l'équipe des conseillers de Retraite Plus qui sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre parcours jusqu'à l'entrée de votre proche dans l'établissement de votre choix.



**32, rue Ardennes 75019 Paris | Tel. : 01 80 40 00 17 | Fax: 01 80 40 00 29**

SARL - RCS Paris 480 982 982

Déclaration CNIL (informatique et liberté) n°1410351

Copyright © Tous droits réservés 2012 RETRAITEPLUS-

Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite de quelque manière que ce soit par impression, procédé anastatique, microfilm, microfiche ou par tout autre moyen, sans autorisation préalable de l'éditeur. La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste, cette représentation ou reproduction, par quelconque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal.

LE PLUS

Retraite

RETRAITE PLUS Service gratuit  
d'orientation en maison de retraite  
vous offre :



Plus de 1500 établissements référencés sur toute la France. | Un formidable travail d'investigation en amont | Une transparence indispensable sur les maisons de retraite | Des Contrôles qualité réguliers pour évaluer précisément le niveau des prestations de chaque maison de retraite | Des conseillers professionnels et expérimentés | Un suivi personnalisé | Un gain de temps et d'énergie considérable lors de votre propre recherche.

**Retraite Plus** Service gratuit d'orientation en maison de retraite.



RETRAITE PLUS

Appel gratuit  
depuis un poste fixe

0 805 69 66 31

[www.retraiteplus.fr](http://www.retraiteplus.fr)

# Retraite Plus

Retraite Plus  
Retraite Plus  
Retraite Plus



## Réussir l'entrée en maison de retraite avec Retraite Plus

Quels que soient vos critères de SITUATION, de DURÉE ou de BUDGET, votre **conseiller Retraite Plus** vous trouvera la maison de retraite adaptée à vos besoins PARTOUT EN FRANCE !



**Retraite Plus** Service gratuit d'orientation en maison de retraite  
a déjà satisfait plus de 90 000 familles dans toute la France.



Appel gratuit depuis un poste fixe 0 805 69 66 31

[www.retraiteplus.fr](http://www.retraiteplus.fr)